

CP sur le DIF du 23/03/06
(SNABF-Solidaires : M.Felce ; E.Chasseloup)

Comme d'habitude, une réunion de négociations peu productive vu le peu d'avancées proposées par la Banque.

D'entrée de jeu, distribution d'une nouvelle version du projet de la Banque dans laquelle apparaissent des ajouts et modifications :

- Toutes les formations à l'anglais (et plus seulement les diplômantes) sont des actions prioritaires.
- A la suite d'un bilan de compétences, il est accordé un crédit de 20 heures pour une autre action de formation. Ce crédit devra être utilisé dans les 12 mois qui suivent la réalisation du bilan (et non plus dans l'année civile).
- Les droits acquis au titre de 2004 sont portés à 20 heures pour les agents présents au 31 décembre 2004.
- Toutes les actions de formation abondées se déroulent sur le temps de travail uniquement.
- La commission de suivi est informée annuellement de l'évolution des indicateurs représentatifs de l'accès à la formation ainsi que du nombre de DIF (auparavant uniquement sur le nombre de DIF).
- Par contre, le principe du « terme échu » pour l'utilisation des droits est maintenu.

Discussions et interventions des O.S. avec des questions techniques et des revendications.

Interventions du SNABF-Solidaires qui demande à la Banque pourquoi, vu la faible quantité prévue des actions non prioritaires, continuer à faire la distinction prioritaire/non prioritaire. La Banque reste sur sa position en argumentant qu'il faut justement maintenir cette distinction vu le faible nombre d'actions prévues non prioritaires !

Travail d'explications de la Banque sur le tableau fourni. La Banque affirme, qu'aujourd'hui, 30 000 heures de formation sont prises hors temps de travail (principalement pour les actions de langues = centre de ressources, cours à distance,...).

La Banque précise que toutes les offres DIF hors plan sont non prioritaires.

Elle refuse de revenir sur l'absence de justification de la part de la hiérarchie lors d'un refus de DIF, argumentant qu'elle ne souhaite pas introduire de « formalisme » dans la démarche...

Elle précise que l'objectif est une consommation « régulière » des droits de la part des agents et d'éviter les situations de cumul afin de mettre en place un flux régulier de formations.

Suspension de séance demandée par l'Intersyndicale pendant laquelle le SNABF-Solidaires a entraîné les autres O.S. afin de se mettre d'accord sur le fait de ne pas prendre position en l'état actuel des choses et d'essayer ainsi d'obtenir de nouvelles avancées de la part de la Banque. Les O.S. ont donc demandé à la Banque de continuer à amender son projet en prenant en compte les propositions des différentes organisations. Accord des autres O.S. et rédaction de la motion.

Retour de la Banque qui explique alors qu'elle accepte des nouvelles modifications :

- Prise en compte de la situation des seniors (la formulation n'est pas définitive).
- Actions de formation prioritaires au bénéfice des agents en situation de reconversion professionnelle.
- Les périodes d'absences comme les congés de maternité, par exemple, sont prises en compte comme temps de travail.
- Pour les agents handicapés, les crédits d'heures sont maintenus et ils ont la possibilité d'exercer le DIF sur leur temps de travail.

La motion est lue à la suite de laquelle M. Thomas ajoute que, pour la Banque, les négociations sont closes.

Le projet d'Accord sera soumis pour information et consultation du CCE lors des 4 et 5 avril prochains.

EC.